

**MAIRIE
DE
BRÉZÉ**

13, rue du Stade
CIDEX 3 bis
49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07.

Fax. : 02.41.51.62.99.

Séance du Conseil municipal du 4 Juillet 2017

Etaient présents : MM NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, LACASSIN Nelly, MAURICET Jean-Paul, Adjoint, VAHÉ Eric, HALTEAU Philippe, MARTIN Juliette, Conseillers municipaux.

Etaient excusés BRUNET Nadine, GUILLOT Jean-François ONILLON Florence, POROU Noël, RICHARDT Dominique, HUET Murielle, PAVILLON Thierry,

1° Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public

La Commune de BREZE par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2017 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :
Extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et activités)

Modification éclairage rue Eugène Valade

Montant de la dépense : 4 572,17€ net de taxe.

Taux du fonds de concours 75%

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 3 429,14€

Les modalités de versement de fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016

2) Programme 2017 - Rénovation du réseau d'éclairage public

La Commune de BREZE par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2017 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

RENOVATION EP 2017 Le Clos des Alouettes, Rue des Sureaux

Montant de l'opération : 18 265,33€H.T.

Taux du fonds de concours : 50% (18 265,33€)

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 9 132,67€ H.T.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 Avril 2016

3°) Demande de remboursement des charges et charges d'un agent du SIVOS BREZE - ST CYR EN BOURG

Suite à la mise à disposition de Madame TISSERND Mélanie au SIVOS de BREZE - ST CYR EN BOURG depuis le 1^{er} Septembre 2016 pour effectuer les tâches administratives et conformément à la délibération du 6 Juillet 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Fixe-le montant de la participation au SIVOS au titre des salaires et charges patronales du 1^{er} Janvier 2017 au 30 Juin 2017 pour un montant de 2 019.44€

4°) Approbation de la convention – Organisation des missions d'instruction

Dans le cadre de la suppression de l'assistance technique de l'Etat au profit des communes s'agissant de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a proposé une organisation territoriale reposant sur l'expertise des services d'instruction existants à Doué-en-Anjou et à la Ville de Saumur.

Complétée par la création d'un pôle au sein de la Commune de Longué-Jumelles, cette organisation d'un domaine relevant du pouvoir de police du Maire permet de regrouper les compétences techniques tout en conservant une proximité d'instruction. L'objectif poursuivi consiste à améliorer la qualité du service rendu aux administrés. Simplifier les procédures et assurer une meilleure sécurité juridique.

Les missions principales du service Urbanisme de la Ville de Saumur sont :

- Instruction des demandes d'urbanisme.
- Renseignements/accueil du public en appui des communes qui restent le guichet d'entrée pour toute demande.
- Relation avec les services externes, les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ✓ **VALIDE** la signature de la convention avec la Ville de Saumur.
- ✓ **APPROUVE** le contenu de la convention telle que présentée par Monsieur le Maire.